



Vivons bien ensemble à l'école maternelle

Pour bien vivre ensemble dans notre école, des règles doivent être respectées.

1. Horaires d'entrée et de sortie des élèves.

MATIN : arrivée entre 8h25 et 8h40 - Sortie : 11h30 -
Fermeture du portail 11h40

APRES MIDI : arrivée entre 13h15 et 13h30 - Sortie : 16h30 -
Fermeture du portail : 16h40

ATTENTION : seuls les élèves de maternelle sont autorisés à passer par le portail de la Maternelle. Les frères et sœurs scolarisés dans les autres unités pédagogiques doivent entrer dans l'établissement par le portail principal.

GARDERIE : Matin : L'arrivée des élèves en garderie du matin s'effectue à partir de 7h30 et jusqu'à 8h15 dans la salle de motricité du **bâtiment des maternelles**.

Soir : La garderie du soir se déroule dans les locaux de la maternelle, les enfants doivent se munir d'un goûter. Les parents peuvent venir les rechercher entre 18h et 18h20.

⇒ A 16h35, la cour de récréation des petits est réservée aux élèves de la garderie uniquement, l'accès et les jeux sont interdits aux autres enfants.

⇒ La scolarité est obligatoire. Les parents s'engagent au respect des horaires et des dates du calendrier scolaire. Les rendez-vous médicaux ou administratifs sont à prendre en dehors des heures d'école, à l'exception des suivis de type orthophonie.

Les sorties scolaires font partie intégrante du projet pédagogique et sont à ce titre obligatoires.

2. Sécurité et Responsabilité

Les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à ce qu'ils soient accueillis à l'école et à partir du moment où ils quittent l'école avec leurs parents ou tout adulte autorisé par eux.

Rappel :

⇒ Les jouets et jeux de la maison sont interdits. Seuls les doudous (de taille raisonnable) sont autorisés.

⇒ Accès aux jeux sur la cour exclusivement réservé aux élèves sur temps scolaire.

⇒ Jeux de la cour interdits à tout enfant extérieur à l'école.

⇒ Vélos ou trottinettes personnels ne peuvent être stockés dans l'enceinte de la maternelle.

3. Hygiène

La salle polyvalente, utilisée régulièrement est un lieu de vie, d'activité et de détente pour les élèves. Pour cette raison, elle doit être maintenue dans un état de propreté :

⇒ Poussettes et parapluies sont laissés à l'entrée.

⇒ Chiens interdits dans l'enceinte de l'école.

⇒ Nourriture interdite (pas de petit déjeuner sur place).

⇒ Les cheveux longs doivent être attachés.

⇒ Les bijoux sont interdits (sauf boucles d'oreilles « puce » pour les filles).

4. Le matériel

⇒ Les vêtements ou sacs déposés au vestiaire **sont marqués au nom de l'enfant**.

⇒ Les chaussures à lacets sont interdites, sauf exception pour raisons médicales justifiées par certificat.

⇒ Les écharpes sont interdites. Seuls les tours de cou sont autorisés.

⇒ Les parents veillent à ce que leur enfant ait son matériel et son cahier de liaison tous les jours.



En cas de non respect de ce règlement, l'enfant s'expose à :

- ⇒ Avertissement oral ou écrit
- ⇒ Dessin ou petit mot d'excuse en rapport avec le motif de la sanction
- ⇒ Fiche de réflexion à remplir avec ses parents
- ⇒ Confiscation temporaire des objets ou jouets interdits
- ⇒ Mise à l'écart temporaire du groupe classe
- ⇒ Exclusion de la garderie ou de la cantine pour une durée déterminée ou définitive
- ⇒ Exclusion temporaire **ou définitive de l'école sur décision du conseil de discipline;**

Le Chef d'Etablissement décidera de la convocation éventuelle d'un conseil d'éducation ou de discipline selon la nature de l'infraction aux dispositions du règlement intérieur.

Seule une confiante collaboration entre la famille et l'école peut aider l'enfant à grandir. En cas de refus de la sanction donnée ou de remise en cause des décisions de l'équipe éducative, les parents pourront être convoqués par le Chef d'Etablissement qui pourra décider de ne pas réinscrire leur enfant.

Nous vous remercions de votre coopération.

Signature des parents :